



LE TRAVAIL NE DOIT PAS ETRE UNE MALADIE MORTELLE

AMIANTE :

18 MAI A AGEN MANIFESTATION REGIONALE

RASSEMBLEMENT à partir de 12h30 devant la gare S.N.C.F.

Parce que les **employeurs coupables** ont utilisé **IMPUNEMENT** ce poison cause **d'une véritable catastrophe sanitaire et sociale d'une ampleur jamais connue dans notre pays** (10 à 15 morts par jour en France, 200 000 par an dans le monde) ... sans jamais être inquiétés !

Parce que le gouvernement **ne veut pas réellement faire du combat contre l'amiante une véritable priorité nationale de santé publique** .

Parce qu'**au niveau régional** des mesures pourraient et devraient être prises pour améliorer la situation des exposés et victimes ... (DRTE, CRAMA, CPAM...)

NOUS POURSUIVONS NOS ACTIONS

Comme à PAU, BERGERAC, BORDEAUX tout au long de ces derniers mois, nos associations et organisations mobilisées ont décidé d'agir à nouveau avec les « veuves de DUNKERQUE » qui ont repris leurs marches autour du palais de justice de leur ville pour que se tienne rapidement **le procès pénal de l'amiante qu'elles exigent depuis 10 ans. Un premier procès pénal vient de s'ouvrir à TURIN en Italie le 6 avril dernier ! L'Europe « anti-amiante » s'organise ! Il faut ce procès en France sans délai !**

Nous voulons multiplier nos efforts et utiliser cette occasion pour rappeler les exigences des exposés, victimes et ayants droits qui doivent faire face à d'énormes difficultés dans leurs démarches.....

CES MOBILISATIONS SUCCESSIVES nous ont permis d'obtenir de grands succès, notamment devant les tribunaux (EDF sur les attestations d'exposition – nombreuses fautes inexcusables reconnues par les TASS – succès des 17 de AHLSTROM sur le complément de salaire ACAATA ...).

... A AGEN AVEC 4 PRIORITES INCONTOURNABLES

1/ LA PREVENTION :

Placer la sécurité avant toute considération de rentabilité ou de profit - seules mesures susceptibles de réduire dans un premier temps, puis de faire disparaître les maladies professionnelles (dont les cancers) et les accidents du travail

...

INTERDIRE l'utilisation de l'amiante partout et l'importation de tout produit amianté.

DESAMIANTER récupérer et éliminer les déchets en toute sécurité

CONNAITRE LES RISQUES des produits de substitution, afin de ne pas renouveler la triste expérience de l'utilisation de l'amiante

TENIR COMPTE des informations révélant les dangers de toutes les fibres courtes

2/ RESPECT DES EXPOSES, VICTIMES ET AYANTS DROIT

METTRE EN ŒUVRE des pratiques administratives et médicales **facilitant les démarches des exposés, victimes et ayants-droit et non l'inverse !**

PERMETTRE A TOUS les exposés de passer des scanners (seuls efficaces pour l'amiante) à la charge des employeurs ou de la branche ATMP des caisses après la retraite

GARANTIR LE SUIVI post exposition et post professionnel à tous les exposés.

REDUIRE LES DELAIS d'audiencement des affaires et de paiement des indemnités tant en FIE qu'au FIVA

3/ DES MOYENS POUR LA JUSTICE

Il faut d'abord **garder une justice de proximité** facilement accessible aux justiciables. Arrêter la fermeture de tribunaux : des affaires de la sécurité sociale (44 sont menacés pour l'ensemble du territoire et l'Aquitaine n'est pas épargnée) et des conseils de prud'hommes,

Maintenir les juges d'instruction (les veuves de DUNKERQUE montrent dans leur action le danger de leur suppression)

Donner les moyens au pôle judiciaire de santé publique pour que le procès pénal de l'amiante ait lieu rapidement ! Sortir la France de sa **35^{ème} place** européenne en matière de budget de la justice

4/ CESSATION ANTICIPEE D'ACTIVITE

MAINTENIR le dispositif existant avec la compensation de la rémunération

METTRE EN PLACE un dispositif complémentaire permettant l'accès aux catégories actuellement exclues (bâtiment, fonctionnaires, militaires ...)

RECONNAISSANCE de la verrerie de VIANNE dans ce dispositif comme l'a demandé l'inspection du travail.

Le départ anticipé « amiante » n'est pas un privilège, il n'est prévu que pour compenser la réduction de l'espérance de vie (entre 6 et 8 en moyenne ans au niveau national)

EN AQUITAINE, LA SITUATION EST BLOQUEE DEPUIS PLUS D'UN AN

Nos efforts et nos relances vers les responsables de la région (préfet, DRTE, ...) restent sans résultats, sans réunions de travail où nous pourrions, comme nous l'avons déjà fait dans les années passées avancer des propositions allant dans le sens de la réponse aux besoins. Des mesures doivent être prises également à ce niveau, c'est possible.

LE 18 MAI NOUS AGIRONS POUR ETRE ECOUTES ! ENTENDUS ! DE LA REGION COMME DU GOUVERNEMENT !

Le droit à la santé pour tous, à la gratuité des soins médicaux et chirurgicaux, en particulier pour toutes les victimes de maladies et accidents provoquées par la façon dont le capital fait exécuter le travail, **est une exigence sociale fondamentale** auxquelles ne répondent ni les ponctions financières sur les malades, ni la franchise SARKOZY, ni la casse de la branche maladie de la sécurité sociale cachée derrière la mise en place des agences régionales de santé.

La réparation intégrale des préjudices subis ainsi que **la condamnation au civil comme au pénal** des responsables de ces situations intolérables sont indispensables pour obliger le patronat à une politique de prévention et de sécurité renforcée.

Pour empêcher que l'amiante ne revienne en France par le biais d'une décision dangereuse de la commission européenne confirmée en février dernier !



DEJA ENSEMBLE, le16 MAI 2008 à BORDEAUX

LE 18 MAI, à l'occasion du procès au TASS de AGEN des ayants droit de notre ami ROZMAEL décédé des suites de son exposition à l'amiante à la verrerie de VIANNE ...

Nous manifesterons de la gare de AGEN vers le TASS afin d'assister au procès puis jusqu'à la préfecture du département.

VENEZ AVEC NOUS

Rejoignez ce combat de justice sociale et de santé publique.